



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes Bassée Montois s'est réuni à la salle polyvalente de Vimpelles, sous la Présidence de Monsieur Roger DENORMANDIE

Etaient Présents :

Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame CHARLES Sabine, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame GRANERO Agnès, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur JUZWENKO Jérôme, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Madame SAMSON Véronique, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur FORGET Michel, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur RAY Daniel, Monsieur HERMANS Emric, Madame LEMORE Christine, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame BUOT Julie, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur BERTRAND Luc, Madame MOREAU Patricia,

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur THIENARD Gérard, Madame VANNIER Elodie

Excusés : Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur POULAIN Michel, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur LESAGE Cédric,

Absents : Madame LETERRIER Carine, Monsieur GODRON Charles,

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Madame DELATTRE Nadine ; Monsieur BEAULIEU Raphaël a donné pouvoir à Madame BUOT Julie

Nombre de délégués en exercice : 60
Nombre de présents : 53 Excusés : 5 Absents : 2
Pouvoirs : 3
Date de convocation : 14/09/2020

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte après désignation du secrétaire de séance et l'accord du Conseil pour ajouter à l'ordre du jour une délibération pour adhérer à une association.

A – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 23 JUILLET 2020

En l'absence de remarque, le procès-verbal de séance de Conseil communautaire est adopté à l'unanimité.

B – DECISIONS :

Dans le cadre de ses délégations, Le Président a été amené à prendre deux décisions.



B – 1) marché d'étude et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager et la construction de 10 maisons individuelles pour personnes âgées

Il a été décidé de mettre en concurrence ce marché qui comprend deux tranches :

- Tranche ferme correspondant à l'étude préliminaire, les études d'Avant-Projet-Sommaire et d'Avant-Projet-Définitif ;
- Tranche optionnelle correspondant à la maîtrise d'œuvre des travaux.

B – 2) versement d'un montant de Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Suite à la signature de la convention cadre du contrat de plan Etat-Région, il a été décidé de solliciter le versement d'un montant de 39900€ pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

C – DELIBERATIONS :

C – 1) mise en place du Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative qui est devenue obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire et il est consulté, par saisine du Président de la Communauté de Communes.

Il apparaît nécessaire de limiter le nombre de membres du Conseil de Développement à 20 pour permettre la recherche d'efficacité des débats et de qualité des contributions.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ainsi les dispositions suivantes :

Le Conseil de Développement est composé des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs réunis en 2 collèges.

- Collège 1 « Mobilités, Economie, emploi, Tourisme et Rayonnement » de 10 membres ;
- collège 2 « environnement, cadre de vie » de 10 membres.
- La désignation des membres revient au Président de la Communauté de communes;
- La durée du mandat est de 6 ans, callée sur le mandat communautaire ;
- Le Président du Conseil de développement est désigné par le Président de la Communauté de communes ;
- L'élu référent en charge des relations avec le Conseil de Développement sera le Président de la Communauté de communes.

C – 2) Remboursement d'acomptes de réservation de la salle des fêtes

La crise sanitaire a entraîné des désistements pour la réservation de la salle des fêtes intercommunale à Fontaine Fourches, les weekends des 29-30 août et 12-13 septembre 2020.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de rembourser à leurs émetteurs les acomptes de 120€ correspondants auxdites annulations.

C – 3) Désignation de représentants au syndicat Seine-et-Marne Numérique

Par suite de la modification des statuts syndicaux, il convenait de ne désigner qu'un représentant au lieu de deux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Monsieur Didier FENOUILLET comme titulaire et Monsieur CAMUSET Pascal comme suppléant.

C – 4) Désignation d'un représentant auprès des instances du Groupement d'Intérêt Public (GIP) MAXIMILIEN

Ce GIP propose à tous les acheteurs publics d'Ile-de-France un portail commun pour les marchés publics. Il apporte une réponse aux difficultés des entreprises, notamment les TPE/PME, pour accéder aux marchés publics et un moyen pour les acheteurs publics de concilier respect de la réglementation et efficacité des achats. La survenance des élections municipales conduit le Conseil de la Communauté de communes à désigner un nouveau représentant et son suppléant.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Madame Evelyne SIVANNE comme titulaire et Monsieur Roger DENORMANDIE comme suppléant.

C – 5) Mise en concurrence du marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif

Ce marché arrivera à son terme le 1er décembre 2020.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer une consultation des entreprises pour ce marché à bons de commande de contrôle de conformité des systèmes.

C – 6) Remboursement de droits d'inscription à des stages de vacances

Comme pour la salle polyvalente, la COVID 19 a eu raison de plusieurs inscriptions à des stages de vacances d'hiver et d'été.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de rembourser la participation de 40 Euros versée par les familles concernées.

C – 7) Gestion de la passerelle de l'écluse de Jaulnes

La passerelle nécessaire à l'exécution des missions de Voies Navigables de France (VNF) a été aménagée pour permettre également l'accessibilité publique et la continuité d'un chemin de randonnée dont la Communauté de communes assure la promotion. Cela justifie la mise en place d'une convention tripartite de gestion entre elle, VNF et la Commune de Jaulnes compétente en matière de voirie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et les documents afférents.

C – 8) signalétique des itinéraires cyclables

Le Conseil communautaire a récemment adopté un schéma directeur des itinéraires cyclables du Bassée Montois. Et il convient maintenant d'envisager sa mise en œuvre, à commencer par la mise en place d'une signalétique et d'un marquage de sol sur les itinéraires jugés prioritaires.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de déclarer son intention d'ajuster les compétences communautaires à la mise en œuvre du schéma directeur et d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du jalonnement des itinéraires cyclables.

C – 9) adhésion à l'association Vélo & Territoires

Cette association a pour objet le développement du vélo et d'apporter des ressources pour le faire. La cotisation annuelle demandée aux adhérents est fixée à 618.94 Euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que la Communauté de communes adhère à cette association à compter de janvier prochain.

C – 10) Instruction des permis de construire et permis d'aménager du site pilote par un cabinet spécialisé

Afin de minimiser le risque contentieux lié au casier pilote, le Conseil Communautaire,

à l'unanimité, décide de confier à la société URBADS, spécialisée dans l'application du droit des sols, l'instruction d'une partie des demandes de permis dont la Communauté de communes est saisie.

C - 11) Mise en concurrence du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le marché initial d'élaboration est échu depuis le 14 décembre 2019. Pour autant, eu égard aux Communes relevant du règlement national d'urbanisme ou celles dont le plan d'occupation des sols est devenu caduque, il s'avère crucial de mener à son terme l'élaboration du PLUI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver la passation d'un nouveau marché et d'autoriser le Président à le mettre en concurrence. Le montant hors taxe de ce marché est estimé entre 80 000 et 100 000 Euros HT.

D - QUESTIONS DIVERSES :

D - 1) Point sur le dispositif de fonds de résilience

Il est déploré un bilan provisoire décevant avec seulement trois dossiers déposés et qui n'iront vraisemblablement pas tous au bout. La frilosité est semble-t-il à mettre au compte d'un formalisme encore trop lourd.

D - 2) Point sur le déploiement fibre optique

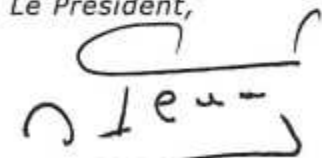
Les ouvertures commerciales initialement prévues pour juin/juillet 2020 connaissent un décalage en raison du COVID 19. La commercialisation interviendra probablement : fin novembre 2020 pour la poche « Bazoches-lès-Bray, Mousseaux (Avilly) Montigny-le-Guesdier » ; fin novembre/début décembre 2020 pour celles de « Balloy, Gravon, La Tombe » ; début janvier 2021 pour celle de Gurcy-le-Châtel, de « Villeneuve-les-Bordes, Coutençon, Fontains, Rampillon, Montigny-Lencoup » et pour celle « d'Hermé, Melz-sur-Seine ».

D'autres, en plus du décalage COVID, se heurtent à des problèmes de désaturation des fourreaux Orange. La commercialisation est donc repoussée pour cette raison à : début avril 2021 pour les poches de « Noyen-sur-Seine, Villiers sur seine, Jaulnes, Grisy-sur-Seine, Villenauxe-la-Petite (noue de Villenauxe) » ; de « Villuis, Baby, Passy-sur-seine, Fontaine-Fourches, Villenauxe-la-Petite » et de « Cessoy-en-Montois, Meigneux, Sognolles-en-Montois, Lizines, Maison-Rouge ».

Le Programme 2020/2021 porte sur les deux poches restantes de « Mons en Montois » et de « Savins ». Les ouvertures commerciales sont ici prévues au 4ème trimestre 2021.

En raison de la crise sanitaire et comme c'est le cas actuellement, l'organisation de forums d'information du public ne sera peut-être pas possible. A défaut, des flyers seront mis en temps utile à disposition des communes mentionnant la date de commercialisation, ainsi que des explications pour les raccordements.

Le Président,



Le secrétaire

